



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026  
ID : 060-216003434-20260427-D54\_2026-BF

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Quorum = 15 Nombre de présents = 23 Nombre de pouvoirs = 6 Nombre de votants = 29		

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six .....  
Le vingt-sept avril .....  
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

N°54

Date de convocation  
14 avril 2026

**PRESENTS :** M. MOULA N., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M., Mme PENING B., M. CLAYE G., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N., M. FACQ J-M., M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., Mme CUNNINGTON D., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT-GAUZENTES E., M. KADDOURI A., M. ZIMELIOVITCH O., M. LECLERC N.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme MARCEILLE K-L. par M. CLAYE G.  
Mme VERBRUGGHE V. par M. MARCHAL J-M.  
M. ROUX M. par M. FACQ J-M.  
Mme WILLI F. par M. GURDALA J-N.  
Mme SUBERVILLE A. par Mme TESSIER N.  
Mme COQUILLARD V. par M. BEN GHOUZI P-Y.

**ABSENTS :** ---

**Secrétaire de séance :** Mme PALANIAYE D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**OBJET : Budget Primitif 2026 Budget Principal « Ville »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les dix semaines précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 développée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU la délibération n°49 du 08 avril 2026 prenant acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

**Après en avoir délibéré à la majorité** des membres présents et représentés,  
par 23 voix « pour » et 6 voix « contre »,

- **ADOpte** le Budget Primitif Ville 2026 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :
  - 18 374 836.58 € en section de fonctionnement,
  - 11 760 541.64 € en section d'investissement.

LE REGISTRE D'UMENT SIGNÉ,  
POUR COPIE CONFORME.

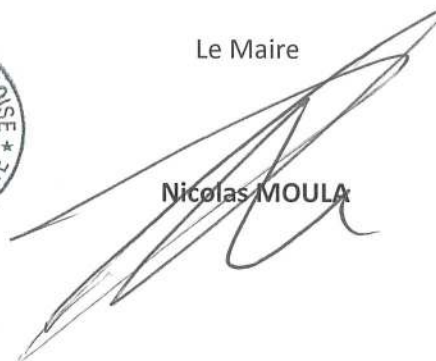
La secrétaire de séance

**Danielle PALANIAYE**



Le Maire

**Nicolas MOULA**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*